

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 mai 2025

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS DES SERVICES PUBLICS -  
(N° 1449)

Commission	
Gouvernement	

N° 10

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Peu, M. Brugeron, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article de la proposition de loi affiche l'objectif d'augmenter l'offre de logements sociaux à destination des agents publics en facilitant la proposition de logements liés à une fonction. Mais, dans les faits cette mesure aboutira à une précarisation de la situation des agents publics. En effet, en n'apportant pas de solution globale à la crise du logement et à la pénurie d'offre de logements locatifs sociaux, elle conduit à opposer les catégories de demandeurs selon leur profession. D'autre part en liant le droit au logement à l'existence du contrat de travail, la disposition contribue à précariser des agents publics et introduit une situation particulièrement déséquilibrée entre l'employeur et l'employé. Par ailleurs la disposition si elle était mise en œuvre n'impacterait pas uniquement l'agent public mais l'ensemble de sa famille, y compris le conjoint ou la conjointe qui ne serait jamais cotitulaire du bail, entraînant également un déséquilibre dans le couple. Pour l'ensemble ces raisons, il est proposé de supprimer cet article.